Annexe 2 : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET CENTRE VILLE

DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION

Dans le cadre de ces études préalables et conformément à l'article R. 122-5 du code de l'environnement, la Ville a fait réaliser, par le bureau d'études « Ouest'Am», une étude d'impact destinée à analyser les effets directs et indirects du projet sur l'environnement.

Cette étude a été soumise, pour avis, à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 2 mars 2018 qui n'a pas émis d'avis dans le délai imparti de deux mois.

Conformément aux articles L.122-1-1, R 122-11 et L.123-19 du code de l'environnement et par arrêté n° 2018-239 de Madame le Maire du 30 avril 2018, les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact ont été définies. Cet arrêté a été affiché le 4 mai 2018 à la porte principale de la mairie et publié sur le site internet de la Ville. Une mention de cet arrêté est parue dans le journal « Ouest France » le 4 mai 2018.

Le dossier comprenant l'étude d'impact, l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable et le document justifiant l'absence d'avis de l'autorité environnementale a été mis à disposition du public en mairie du mardi 22 mai 2018 au jeudi 21 juin 2018. Le dossier complet était également consultable pendant la même période sur le site Internet de la commune : www.saint-ave.fr

Pendant toute la durée de cette mise à disposition, toute personne intéressée pouvait prendre connaissance de ces documents et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier ou courriel à Madame le Maire de Saint-Avé.

BILAN

La mise à disposition de l'étude d'impact n'a engendré aucune observation ni remarque portée sur le registre. Ainsi, le projet de ZAC n'est pas remis en cause sur le plan environnemental. Comme le prévoit l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation pourra compléter, en tant que de besoin, le contenu de l'étude d'impact.

Le bilan sera consultable à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.